

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°O17/OP/2018

En partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, la Wilaya de la Région de l'Oriental et le Conseil de la Région de l'Oriental, l'Agence de l'Oriental lance un appel d'offres ouvert pour les **travaux d'équipement du parc récréatif d'Oujda en matériel de pompage solaire en lot unique**. Dans ce cadre, il sera procédé, **Lundi 03 Décembre 2018 à 16 h 30**, à la salle des réunions de l'Agence de l'Oriental, sise 13, rue Mohamed Abdou à Oujda, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres précité.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'Agence de l'Oriental, sis 13, rue Mohamed Abdou à Oujda. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **Vingt Mille Dirhams (20 000,00 DH)**.

L'estimation des coûts des prestations est de **Un Million Sept Cent Quarante Six Mille Six Cent Quatre-Vingt-Neuf Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 746 696,00 DH TTC)**.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental. Les concurrents peuvent :

- envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée ;
- déposer leurs plis contre récépissé au bureau d'ordre ;
- remettre leurs plis au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- envoyer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Il est exigé des concurrents installés au Maroc de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification des entreprises intervenant dans le secteur de l'aménagement de l'espace agricole :

Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
9	9.1 ou 9.2	3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir un dossier technique conformément au Règlement de Consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **09** du règlement de consultation.

Le Règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental peut être téléchargé à partir du site portail de l'Agence de l'Oriental : [www.oriental.ma](http://www.oriental.ma)

